

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Les représentants des parents d'élèves

Les représentants des élèves

Les élus Mme de Riberolle et M. Verron, Mme Monnery et M. Favarcq

membres du Conseil d'Administration du collège Les Allières de Saint-Pierre-le-Moûtier

A Madame la Rectrice de l'académie de Dijon

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Nièvre

Objet : Dotation Horaire Globale 2022-2023

Motion du collège Les Allières (Saint-Pierre le Moûtier)

Suite au C.A. du jeudi 3 février 2022

Nous, représentants des enseignants, des parents d'élèves et des élus du collège Les Allières de Saint-Pierre-le-Moûtier, désirons alerter sur la Dotation Horaire Globale pour l'année scolaire 2022-2023 : en effet cette dotation s'élève, en l'état actuel des choses, à 385 heures, soit 350 heures-postes, 33 Heures Supplémentaires Annualisée et 2 Indemnités pour Mission Particulière, pour une prévision d'effectifs de 317 élèves.

Or, alors même que vos services prévoient une augmentation de nos effectifs par rapport à l'année en cours (+11 élèves), la DHG est marquée par une baisse des moyens qui nous seront alloués (-13h) ! Nous ne comprenons pas la logique qui a prévalu dans cet arbitrage !

Vos services projettent donc une DHG pour 12 classes, réparties comme suit : 3 classes de 6^e à 30 élèves, 4 classes de 5^e à 23, 3 classes de 4^e à 25, 2 classes de 3^e à 30. Nous nous inquiétons particulièrement des futures conditions de travail de nos élèves, notamment des 3^e et des 6^e. Nos élèves subissent déjà de plein fouet la crise sanitaire depuis plusieurs années : en 2020, ils ont été privés d'école pendant plusieurs mois puisque confinés ; en 2021, à nouveau ils ont eu des conditions d'enseignement dégradées puisqu'ils ont dû suivre les cours en distanciel plusieurs semaines ; cette année encore, de nombreux de cas de COVID, tant parmi les élèves que parmi les enseignants (plus d'un tiers des effectifs dans notre collège), les ont contraints à rester isolés ; or nous sommes un établissement rural, avec 43% de catégories socio-professionnelles défavorisées parmi les parents d'élèves et beaucoup n'ont ni les moyens logistiques (équipement informatique, réseau internet efficace) ni les capacités de pallier au dysfonctionnement de ce type d'enseignement. Ainsi, en ne tenant pas compte de ce contexte particulier, malgré le discours institutionnel appelant à la bienveillance envers tous, vous prévoyez de ne pas offrir à nos élèves un retour à des conditions de travail plus adaptées et favorables. Pourtant le ministère nous considère déjà comme un « territoire de non réussite scolaire ».

D'ailleurs, le contrat d'objectifs de notre établissement prévoit de mettre en place des dispositifs pour favoriser la réussite de nos élèves : Accompagnement Personnalisé en demi-classe en français et en mathématiques en 6^e, 5^e et 3^e, Aide à la préparation pour l'oral du DNB, dispositifs Devoirs Faits avec des petits groupes en 6^e, etc... Une partie des moyens alloués à ces dispositifs disparaissent avec la baisse de la DHG et la « perte » d'une classe augmentera le nombre d'enseignants en postes partagés sur plusieurs établissements à la rentrée. Avec 1/3 des enseignants concernés par ces partages de poste, difficile de réunir

les conditions matérielles pour continuer à mettre en place certains de ces dispositifs pourtant bénéfiques aux élèves.

D'autre part, votre DHG nous paraît d'autant moins cohérente, au regard des prévisions d'effectifs réalisées par Mme Biard, la principale du collège, qui ne sont pas en adéquation avec vos calculs : ainsi dans vos chiffres, environ 20 élèves actuellement scolarisés dans l'établissement ne sont plus comptabilisés pour l'an prochain. La « disparition » de 10 élèves de 4^e pourrait s'expliquer si vous avez présupposé que certains partiraient en 3^e Prépa-Pro dans un autre établissement mais à ce jour seuls 6 élèves de 4^e ont fait une demande de mini-stage en vue d'un éventuel projet de réorientation (projets qui ne se concrétiseront sans doute pas tous). Cela n'explique néanmoins pas les 10 autres élèves qui se sont évaporés lors de vos calculs, les éventuels déménagements ou emménagements n'étant par définition pas prévisibles.

De plus les écoles du secteur nous ont déjà indiqué qu'au moins 3 élèves à besoins éducatifs particuliers intégreraient notre établissement en 6^e et viendraient donc s'ajouter à nos 11 élèves pris en charge par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et déjà scolarisés dans notre collège, bien que toutes nos demandes de création d'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) aient été refusées. S'ajoutent donc aux effectifs d'élèves celui des AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap), soit 5 ou 6 selon les prévisions pour la rentrée 2022.

A cela, s'ajoutent potentiellement 4 ou 5 élèves de CM2 pour qui une demande d'orientation en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) est envisagée : malheureusement, nos demandes de création de SEGPA au sein de notre collège ayant également été refusées, les familles qui souhaiteraient bénéficier de ce dispositif sont contraintes de scolariser leurs enfants à Decize, Fourchambault ou Varennes-Vauzelles, ce que refusent de faire la majorité d'entre elles ; elles choisissent donc généralement de ne pas donner suite à la proposition de SEGPA. Ces élèves ont donc de fortes chances d'intégrer aussi notre établissement à la rentrée 2022.

Vos classes de 6^e prévues à 30 verront donc plus probablement leur effectif avoisiné les 34 ou 35, élèves et accompagnants inclus. Or les normes de sécurité liées à la configuration de nos bâtiments ne nous permettent pas de dépasser 28 personnes dans la plupart de nos salles de cours. Engagez-vous votre responsabilité face à la Commission Sécurité et aux parents d'élèves si vos calculs nous forcent à ne pas pouvoir respecter la législation et à potentiellement mettre en danger les enfants et le personnel en cas d'incendie par exemple ?

Par conséquent, nous vous demandons de revoir à la hausse la dotation allouée à notre établissement compte tenu de ces spécificités. Il nous semble raisonnable que vous nous accordiez au moins la même dotation que pour l'année scolaire 2018-2019 où nos effectifs étaient pourtant en dessous de ceux que vous prévoyez pour la rentrée 2022, à savoir 401 heures. Sans cela, nous serons contraints d'envisager d'autres actions de protestation afin de garantir les conditions de réussite et de bien-être des élèves au sein de cette institution.

Les représentants du C.A du collège Les Allières